



Invitation presse

Grenoble, le 18 octobre 2013

Mardi 22 octobre dans les salons de la préfecture

Mise en place des Programmes d'Accompagnement des Risques Industriels (PARI)
en Isère

Dans le cadre de la mise en oeuvre des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) et plus particulièrement de la réalisation des travaux de renforcement du bâti prescrits dans les immeubles individuels ou collectifs à usage d'habitation, la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) a décidé de mettre en place des dispositifs expérimentaux d'accompagnement des riverains concernés pour les dits travaux, appelés « programmes d'accompagnement des risques industriels » (PARI).

La DGPR a retenu 8 sites en France pour la mise en place de PARI, dont 2 en Isère : le site du PPRT de Jarrie et le site du PPRT de Roussillon.

Environ 800 logements privés sont concernés ainsi qu'une centaine de logements appartenant à des bailleurs sociaux. Ces travaux permettent de réduire la vulnérabilité des occupants aux risques auxquels ils sont exposés dans leurs logements.

C'est pourquoi le ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie a souhaité mettre en place et soutenir des dispositifs expérimentaux d'accompagnement, permettant d'avoir un retour d'expérience pratique sur les solutions techniques, financières et organisationnelles mises en oeuvre, afin de les mettre à disposition de l'ensemble des acteurs locaux des PPRT le cas échéant et de favoriser une éventuelle généralisation de ces pratiques.

Pour le PPRT de Jarrie, le montant prévisionnel des travaux à réaliser dans les logements privés dans le cadre du PARI est d'environ 2 millions d'euros (HT) sur 3 ans. Ainsi, le montant prévisionnel des aides directes de la collectivité et des industriels pour les travaux financés par le PARI s'élève au global à un million d'euros sur 3 ans.

Pour ce qui est du PPRT de Roussillon, le montant prévisionnel des travaux à réaliser est d'environ un million d'euros (HT) sur 3 ans. Quant au montant prévisionnel des aides de la collectivité et des industriels elle est de l'ordre de 550 000 € sur 3 ans.

Ainsi les modalités de financement et d'utilisation des aides allouées au PARI font l'objet d'une convention par site qui sera signée par les financeurs ce 22 octobre 2013.

Programme de la manifestation :

- 10h00 mot d'accueil de M. Richard Samuel, préfet de l'Isère
- 10h05 présentation du dispositif
- 10h20 : Allocutions
 - M. Rospars, Areva (site Jarrie)
 - M. Fromage, Arkema (site Jarrie)
 - M. Authier (à confirmer), président du comité HSE pour les industriels de la plateforme de Roussillon
 - M. Norbert Grimoux, président de la communauté de communes du sud Grenoblois
 - M. Francis Charvet, président de la communauté de communes du Pays Roussillonnais
 - M. Richard Samuel, préfet de l'Isère
- 10h45 questions / réponses de la presse
- 10h50 Signature des deux conventions de gestion des aides sur les deux sites concernés par les PPRT de Roussillon et Jarrie
- 11h05 Signature par M. le préfet de l'Isère des deux arrêtés préfectoraux permettant la consignation des aides

Contacts presse :

Préfecture de l'Isère : 04 76 60 48 07 / 06 83 84 94 23